SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 21 décembre 2018 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier de Millau

NOR : *SSAB1830892S*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2018-4276 du 19 décembre 2018 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Millau à compter du 3 janvier 2019,

Décide :

Article 1er

M. Didier BOURDON, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Millau à compter du 3 janvier 2019, pour une durée de six mois renouvelable.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement et les attributions du conseil de surveillance sont assurées par M. Didier BOURDON.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier de Millau, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie et à l'administrateur provisoire désigné.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 3 janvier 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURREGES